

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST
UFI :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|---|--|
| Liquides inflammables, Catégorie 3 | H226: Liquide et vapeurs inflammables. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Irritation cutanée, Catégorie 2 | H315: Provoque une irritation cutanée. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

| | | |
|----------------------|----------------------|--|
| | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | : P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | Prévention: | |
| | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P280 | Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | Intervention: | |
| | P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P337 + P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| | Élimination: | |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|---|--|--|--------------------------|
| éthanol | ALCOHOL 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43 | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 % | >= 25 - < 40 |
| acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium | 97489-15-1 307-055-2 01-2119489924-20 | Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 | >= 5 - < 10 |

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

| | | | |
|---|---|--|-------------|
| | | Limite de concentration spécifique Acute Tox. 4; H302 > 60 % Eye Dam. 1; H318 > 15 % Eye Irrit. 2; H319 10 - 15 % Skin Irrit. 2; H315 > 10 % | |
| amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) | 90622-74-5 292-477-9 01-2119489409-22 | Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411 | >= 5 - < 10 |
| Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) | 78330-20-8 02-2119549526-31 | Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 <hr/> Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 1 - 10 % Eye Dam. 1; H318 > 10 % | >= 2 - < 3 |
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts | 68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 <hr/> Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 5 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 10,0 % | >= 1 - < 2 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
 Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
 Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation
Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : <** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00062 **>

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

<** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00005 **>

<** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00006 **>

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|---------|---------------------------------------|--------------------------|--------|
| éthanol | ALCOHOL | VLE 8 hr | 1.000 ppm 1.907 mg/m3 | BE OEL |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur | |
|--|--|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------|
| éthanol ALCOHOL | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 1900 mg/m3 | |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 950 mg/m3 | |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 343 mg/kg | |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 950 mg/m3 | |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 206 mg/kg | |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 114 mg/m3 | |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 87 mg/kg | |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux | 950 mg/m3 | |
| | acides sulfoniques, sec- alcanes en C14-17, sels de sodium 97489-15-1 | Travailleurs | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux | 2,8 mg/cm2 |
| | | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5 mg/kg |
| Travailleurs | | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 35 mg/m3 | |
| Travailleurs | | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 2,8 mg/cm2 | |
| Consommateurs | | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux | 2,8 mg/cm2 | |
| Consommateurs | | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 3,57 mg/kg | |
| Consommateurs | | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 12,4 mg/m3 | |
| Consommateurs | | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 7,1 mg/kg | |
| Consommateurs | | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 2,8 mg/cm2 | |
| amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N- bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5 | | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 4,16 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets | 73,4 mg/m3 | |

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

| | | | systemiques | |
|---|---------------|----------------------|---------------------------------|--------------------------|
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 0,09 mg/cm ² |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systemiques | 2,5 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systemiques | 21,73 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systemiques | 6,25 mg/kg |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 0,056 mg/cm ² |
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3 | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systemiques | 2750 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systemiques | 175 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systemiques | 1650 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systemiques | 52 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systemiques | 15 mg/kg |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 0,132 mg/cm ² |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 0,079 mg/cm ² |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---|---------------------------------|--------------|
| éthanol ALCOHOL | Eau douce | 0,96 mg/l |
| | Eau de mer | 0,79 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 3,6 mg/kg |
| | Sol | 0,63 mg/kg |
| | STP | 580 mg/l |
| | intermittent release | 2,75 mg/l |
| acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium 97489-15-1 | Eau douce | 0,04 mg/l |
| | Eau de mer | 0,004 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 9,4 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,94 mg/kg |
| | Sol | 9,4 mg/kg |
| | STP | 600 mg/l |
| | intermittent release | 0,06 mg/l |
| amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5 | Oral(e) | 53,3 mg/kg |
| | Eau douce | 0,007 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0007 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,161 mg/kg |
| | Sol | 0,28 mg/kg |
| | STP | 830 mg/l |
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3 | intermittent release | 0,024 mg/l |
| | Sédiment marin | 0,0161 mg/kg |
| | Eau douce | 0,24 mg/l |

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

| | | |
|--|----------------------|------------------------------|
| | Eau de mer | 0,024 mg/l |
| | STP | 10000 mg/l |
| | intermittent release | 0,071 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 5,45 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,545 mg/kg |
| | Sol | 0,946 mg/kg poids sec (p.s.) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : orange

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 10, à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 28,6 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Vitesse de combustion : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Densité : env. 0,968 g/cm³ à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Donnée non disponible
Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Temps d'écoulement : env. 11 s
Section transversale: 4 mm

Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Souris): > 2.000 mg/kg

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 500 - 2.000 mg/kg
DL50 oral (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.870 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 7.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Résultat : Irritation de la peau

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation légère des yeux

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Souris
Méthode : voir texte créé par l'utilisateur
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Type de Test : Test de Maximalisation

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : > 20 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 1.730 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Souris
NOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Dermale

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

NOAEL : 300 mg/kg
Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanol

64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l
Durée d'exposition: 96 h
CL50 (Poisson): 11.200 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
CE50 : 5.012 mg/l
Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 168 h

CE50 : 4.432 mg/l

EC10 : 11,5 mg/l

EC10 : 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium 97489-15-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,81 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 61 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les bactéries : voir texte créé par l'utilisateur (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 600 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: DIN 38412
BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC:
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,36 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 470 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL:oui

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5:

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l
Méthode: ISO 7346/2
- Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10 - 100 mg/l
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 10 - 100 mg/l
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): 48 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38412

Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

| | |
|---|--|
| | CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| | CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| | NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |
| | (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui |
| | CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| | NOEC : 0,95 mg/l Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| | NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour les bactéries | : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Méthode: DIN 38412 BPL: oui |
| | EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire BPL: |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : NOEC: 1,2 mg/l |

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

NOEC: 1 - 10 mg/l
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

NOEC: 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 750 mg/kg
Durée d'exposition: 96 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

éthanol

64-17-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

97489-15-1:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Inoculum: boue activée
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96,2 %
Durée d'exposition: 34 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

approprié.

Demande Chimique en Oxygène : 1.510 mg/g
(DCO)

Carbone organique dissous : 322 mg/g
(COD)

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 1.650 mg/g
Le temps d'incubation: 30 d

Demande Chimique en Oxygène : 2.500 mg/g
(DCO)

Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 41 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

éthanol

64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

éthanol

64-17-5:

Répartition entre les : Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols
compartiments
environnementaux

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Répartition entre les : Adsorption/Sol
compartiments Milieu:Sol
environnementaux Koc: 191Méthode: Méthode de calcul

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité
supplémentaire d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Code des déchets

Le code européen des déchets
20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1993
IMDG : 1993
IATA : 1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(éthanol)
IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Ethanol)
IATA : Flammable liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Code de classification : F1
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
No EMS Numéro : F-E, S-E
IATA
(Cargo) : Flammable liquid, n.o.s.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

IATA
Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

| P5c | LIQUIDES INFLAMMABLES | Quantité 1 | Quantité 2 |
|-----|-----------------------|------------|------------|
| | | 5.000 t | 50.000 t |

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 26,25 %
588,14 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 26,25 %
254,07 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Parfums, LINALOOL, AMYL CINNAMAL, GERANIOL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

| | |
|-------------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Eye Irrit. 2 | H319 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

Procédure de classification:

| |
|---------------------------------|
| Sur la base de données d'essai. |
| Sur la base de données d'essai. |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en

TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.5

Date de révision 12.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000002902